

Délibération au Conseil Municipal du lundi 18 mars 2024

Plan climat de la ville de Strasbourg - Bilan à mi-parcours : de l'ambition à la concrétisation, 3 ans d'actions au service du climat.

Numéro V-2024-181

Plan climat et label Territoire engagé en transition écologique (TETE), un cadre qui fixe le cap et garantit la mise en œuvre de la feuille de route climatique.

Par la déclaration d'état d'urgence climatique adoptée en juillet 2020, la Ville a affirmé son engagement de faire de la lutte contre le changement climatique sa priorité. Relever le défi climatique implique inévitablement de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre en visant la neutralité carbone au plus tard en 2050 et de s'adapter aux changements déjà en place et à ceux à venir en renforçant la résilience du territoire et en protégeant la population.

Le Plan climat adopté en juin 2021 décline plus précisément la feuille de route ambitieuse de la ville de Strasbourg, au cœur du projet politique. Celui-ci vise à garantir à chaque Strasbourgeoise et Strasbourgeois le choix d'une transition climatique juste au sein d'un cadre de vie sain et solidaire. Il a été construit autour des axes principaux que sont la solidarité, l'inclusion et l'ouverture résolument européenne de la transformation écologique, une politique d'adaptation fondée sur la nature et une recherche d'exemplarité pour la collectivité.

Le Plan climat permet de fixer le cap, il définit un cadre stratégique avec des objectifs fixés en cohérence avec les objectifs métropolitains, nationaux et européens. Les constats des effets du changement climatique poussent à une mise en œuvre volontariste et rapide de politiques ambitieuses de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), de restauration des ressources naturelles et d'adaptation de notre ville aux impacts désormais réels, mesurables et inévitables, y compris localement, de la crise climatique.

Pour s'assurer que les politiques menées s'inscrivent sur la trajectoire définie, la Ville et l'Eurométropole ont souhaité s'engager dans la démarche de labellisation Territoire engagé en transition écologique (TETE) de l'ADEME (anciennement Cit'ergie). Après une 1^{ère} évaluation, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg se sont vu attribuer, en novembre 2021, le label Territoire engagé en transition écologique (TETE)- Climat-air-énergie niveau 4 étoiles pour la qualité de leur politique générale en matière d'énergie et de climat. Face à l'urgence climatique, la démarche s'est appuyée sur les préconisations

de l'audit pour réajuster rapidement les curseurs, renforcer la gouvernance pour gagner en capacité de mobilisation, mettre en place un suivi et une évaluation du Plan climat pour mieux piloter les actions.

A l'occasion du bilan à mi-parcours réglementaire du Plan climat de l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville a souhaité réaliser son propre point d'étape. Les ambitions climatiques de la Ville sont ainsi plus que jamais confortées avec des déclinaisons opérationnelles traduites au sein d'un plan d'action révisé. Un nouvel audit du label Territoire engagé en transition écologique (TETE) au printemps 2024 permettra d'objectiver la progression des deux collectivités, avec un regard croisé d'auditeurs nationales et européennes.

Des données territoriales qui invitent à une mobilisation collective pour poursuivre les efforts déjà engagés

Les observations météorologiques de Météo-France nous confirment année après année la réalité du réchauffement climatique. Les années 2018, 2020 et 2022 présentent les températures moyennes les plus chaudes observées en Alsace depuis 1959. L'année 2022 est la plus chaude de toutes. Le réchauffement observé s'élève déjà à +2°C (par rapport à la normale 1961-1990 -source Climat-HD Météo France).

L'Observatoire Air-Climat-Energie de la Région Grand Est, porté par Atmo Grand Est permet de disposer des évolutions territoriales des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et la consommation énergétique. Le dernier inventaire portant sur l'année 2021 (publié en 2023) confirme les tendances observées ces dernières années (hors année 2020) avec des résultats significatifs, même s'il reste encore des efforts à déployer collectivement pour parvenir aux objectifs fixés.

La tendance générale est à l'**amélioration de la qualité de l'air** sur le territoire, avec des concentrations en dioxyde d'azote et en particules fines en baisse sur l'ensemble des stations de mesures du territoire avec pour l'année 2023, une moyenne annuelle en dioxyde d'azote (issus principalement du trafic routier) inférieure à la valeur limite réglementaire en proximité trafic. Depuis 2009, année d'adoption du 1er plan climat volontaire, les évolutions technologiques et les politiques ambitieuses engagées et renforcées depuis 2020 en faveur des mobilités durables et décarbonées au niveau métropolitain et strasbourgeois (baisse du nombre de véhicules immatriculés et évolution du parc automobile) contribuent à cette tendance. Cependant, du chemin reste à faire, les niveaux moyens d'ozone restent orientés à la hausse et de nouvelles valeurs réglementaires plus contraignantes sont à venir, en accord avec les nouvelles valeurs guide de l'Organisation mondiale de la santé, sans compter les polluants émergents et non réglementés.

Les **émissions locales de gaz à effet de serre** ont quant à elles baissé de 32 % entre 1990 et 2021 (en prenant en compte l'évolution démographique, les émissions par habitant ont baissé de près de 40 %). Avec l'évolution observée entre 2012 et 2021 (-2 % par an), il demeure nécessaire d'accélérer la décarbonation afin d'atteindre l'objectif fixé de -55% en 2030 (qui nécessiterait un rythme de baisse annuelle de 4%) et s'inscrire sur la trajectoire de la neutralité carbone. Les émissions de GES étant quasi exclusivement liées

à l'usage énergétique, une baisse de la consommation énergétique et un recours renforcé aux énergies renouvelables restent indispensables.

Concernant la **consommation énergétique**, un objectif ambitieux de réduction de 30 % à l'horizon 2030 a été inscrit dans le Plan climat. Entre 2012 (année de référence nationale) et 2021, la consommation énergétique du territoire (corrigée des variations climatiques) a baissé de 5% avec des disparités sectorielles. Les secteurs résidentiel et tertiaire sont en baisse alors qu'une hausse est observée pour le secteur industriel (+4,5 %) et celui du transport routier (+2 %). Ce dernier affiche un effet rebond post Covid important. Au niveau national, cette tendance visualisée en 2022 tend à s'infléchir en 2023.

Sur le territoire strasbourgeois, les consommations énergétiques sont réparties de façon équilibrée entre les secteurs résidentiel (24 %), tertiaire (33 %), industriel et branche énergie (25 %) et celui des transports routiers (17%). Cette répartition impose de travailler de concert sur tous les secteurs, et massivement, pour visualiser une véritable inflexion. Entre 2019 et 2020, l'impact de la crise sanitaire a permis une baisse de 7 % de la consommation énergétique soulignant à quel point les efforts doivent être intensifiés en activant l'ensemble des leviers, dont celui de la sobriété énergétique placée au cœur des préoccupations en 2022.

L'atteinte des objectifs fixés nécessite une forte ambition et une large adhésion. C'est via un plan opérationnel décliné en 130 actions que la ville de Strasbourg entend contribuer à porter une politique climatique à la hauteur des enjeux. Celui-ci couvre l'ensemble des domaines de compétence de la collectivité et vise à prendre pleinement sa part dans la dynamique de mobilisation territoriale pour une mise en œuvre accélérée au plus proche des citoyen·nes.

De l'ambition à la concrétisation : trois années de mise en œuvre du plan climat

Dans le cadre de ce bilan, un point d'avancement et une mise à jour du plan d'action a été réalisé (plan d'action V2024, annexé à la présente délibération). L'analyse réalisée permet de souligner que la majorité des actions est active, témoignant du total engagement de la ville de Strasbourg à porter la transformation écologique du territoire et à déployer le programme d'action adopté en avril 2021. Une nouvelle dynamique est enclenchée, avec des ambitions confortées et des moyens alloués renforcés.

Axe 1 – Strasbourg, ville engagée, inclusive et solidaire

L'axe 1 du Plan climat de la ville de Strasbourg vise à doter la ville d'une gouvernance et de moyens pour atteindre les objectifs de transition écologique et solidaire à toutes les échelles, du local à l'international en passant par l'Europe. Il mobilise les acteurs, citoyen·nes, associations, monde économique et satellites de la collectivité pour accélérer cette transition. La Ville se mobilise aux côtés de l'Eurométropole de Strasbourg pour contribuer au déploiement des politiques en matière énergétique, de développement des énergies renouvelables, de l'habitat avec une volonté de réduire les inégalités et de garantir une transition juste. La Ville place l'école et la petite enfance au cœur de ses préoccupations, affirme sa volonté de ville nourricière et soutient l'économie circulaire de proximité. La ville de Strasbourg, Capitale mondiale du livre 2024, nourrit les liens étroits entre culture et écologie.

La Ville renforce la gouvernance et les moyens, à la hauteur des enjeux climatiques :

- depuis 2023, une nouvelle direction porte les enjeux air/climat/énergie et leur animation au sein du territoire et de la collectivité ainsi qu'une gouvernance renforcée pour impulser et de suivre la transformation écologique,
- une lecture différente du budget est proposée afin de permettre de l'appréhender à travers plusieurs prismes : les Objectifs de développement durable et l'analyse I4CE qui permet de classer les dépenses en fonction de leur impact sur le climat. Dans le budget 2024, 26,6% des dépenses d'investissement sont favorables et très favorables au climat (37,1 millions €), soit un quasi doublement par rapport au budget 2021 (14% pour 18,6 millions €),
- les besoins de financement de la transformation écologique sont considérables et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 nécessite d'avoir engagé des investissements massifs d'ici à 2030. La Ville et l'Eurométropole mettent en place une ingénierie financière renforcée pour diversifier les leviers de financement (fonds européens, nationaux, régionaux, mécénat...). Elles sont pleinement engagées dans le Pacte territorial de réussite et de transition écologique, partenariat inédit de l'Etat et de la Région Grand-Est qui co-anime la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable.

Strasbourg s'engage à l'échelle nationale, en Europe et à l'international :

- elle s'investit pleinement en faveur de la protection du climat au sein de son bassin de vie transfrontalier avec un soutien financier et stratégique à l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau qui porte l'organisation d'événements transfrontaliers, l'élaboration de son propre Plan d'action pour le climat et plus largement dans des démarches transfrontalières avec ses partenaires allemands (Stuttgart, Karlsruhe...),
- elle participe à des projets de coopération pour lutter contre le changement climatique (Interreg Decarbpro sur la décarbonation des achats publics, Horizon 2020 City Changer Cargo Bike pour la logistique urbaine, Interreg pour la récupération de chaleur résiduelle de l'aciérie allemande BSW Kehl, coopération avec la Ville de Montréal 'Penser la ville en transition avec les citoyens'). Elle poursuit son engagement en faveur de la coopération décentralisée en développant ses relations avec des villes en développement et le soutien aux porteur·euses de projets de solidarité internationale (projet Autrement avec la Tunisie sur les mobilités durables),
- la ville de Strasbourg utilise le cadre international des Objectifs de développement durable (ODD) pour suivre et évaluer ses politiques locales (revue volontaire locale, rapport développement durable),
- impliquée au sein de nombreux réseaux à toutes les échelles, elle a adhéré à l'Alliance pour le Climat-Europe en 2022 (réseau de près de 1900 villes européennes dédié aux enjeux climatiques) et a signé en 2023 la charte 'adaptation au changement climatique de l'UE'.

La Ville anime la mobilisation citoyenne et partenariale en faveur de l'environnement :

- la démarche de participation citoyenne est au cœur de l'action portée par la collectivité afin de renforcer le pouvoir d'agir des habitant·es, mieux les inclure dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques, et aller à leur rencontre sur tout le territoire. Pour une démocratie vivante, tout un panel de démarches et dispositifs ont été mis en place ou renforcés depuis 2020. Si différentes démarches (ex Parcs naturels urbains,

- Strasbourg ça pousse) intégraient déjà le volet citoyen, le déploiement de ces outils permet de repenser systématiquement les modes de faire et de co-construire les projets,
- depuis 2022, la Ville et l'Eurométropole ont mis en place un réseau des partenaires afin de renforcer la concertation et les échanges transversaux renforcés entre les collectivités et organismes partenaires et permettre aux EPL et assimilés de proposer des contributions au développement des politiques publiques en faveur du climat. La Ville est membre de l'agence du climat, le guichet des solutions en matière de mobilités, d'énergie, de nature et de consommation durable sur le territoire métropolitain (2977 conseils en mobilité décarbonée à destination des ménages strasbourgeois et entreprises, 1766 conseils et accompagnements en rénovation au 31 décembre 2023). En 2024, l'agence va proposer un guichet pour la contribution carbone et se doter d'un conseil scientifique,
 - la Ville s'est dotée également d'outils pour renforcer l'éducation à l'environnement qu'elle consolide avec des marchés et subventions à des associations (ex : marché d'animation, d'assistance conseil et de formation pour les jardins pédagogiques, convention partenariale d'objectifs avec SINE qui permet d'intervenir dans les écoles végétalisées),
 - la Direction de la Culture, comme celle des Sports ont pris le cap de la transformation écologique avec des stratégies dédiées. Les manifestations sont tournées vers l'écoresponsabilité avec une démarche d'ampleur engagée autour de Strasbourg Capitale de Noël qui vise la labellisation ISO 20121.

Strasbourg s'engage pour le déploiement d'une politique ambitieuse de l'énergie, de l'habitat et de la consommation responsable :

- la Ville contribue pleinement au déploiement de ces politiques aux côtés de l'Eurométropole. Selon le dispositif de planification territoriale introduit par la loi de mars 2023, la ville de Strasbourg s'est positionnée et a défini en concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergie renouvelable. La politique de l'habitat est orientée vers plus de justice sociale notamment avec le déploiement du 2^{ème} Programme national de renouvellement urbain. La lutte contre la précarité énergétique sera consolidée avec le déploiement du programme Territoire zéro exclusion énergétique à partir de 2024. L'enjeu de l'alimentation et de l'agriculture durable est largement renforcé via la convention avec la Chambre d'agriculture d'Alsace et Bio en Grand Est, tout comme le Pacte de Milan, co-porté avec la métropole. Le projet Cités fertiles permet d'accompagner l'émergence de projets hybrides d'agriculture urbaine dans trois quartiers prioritaires de la Politique de la ville (QPV). Strasbourg, ville d'économie sociale et solidaire promeut largement une économie circulaire,
- dans le cadre de la collecte des déchets alimentaires, mise en place par l'Eurométropole de Strasbourg depuis mars 2022, le déploiement se poursuit avec l'installation des bornes en articulation avec le plan piéton (en mars 2024, près de 65% des strasbourgeois·es concerné·es).

Axe 2 – Strasbourg, ville résiliente, qui place la nature au cœur de sa politique d'adaptation au changement climatique

La Ville renforce la construction d'un territoire résilient face aux aléas climatiques en repensant son urbanisme et en proposant des services de mobilité renouvelés, favorisant ainsi la transition climatique et la promotion de la santé. Strasbourg mise sur les écosystèmes naturels pour accroître ses capacités d'adaptation et sa résilience, tout en adoptant une politique intégrée de préservation de la biodiversité. Elle s'engage précisément à atteindre le concept de « zéro artificialisation nette » et à améliorer le bien-être des citoyen·nes, en veillant notamment à garantir un accès équitable à des espaces végétalisés, à créer des îlots de fraîcheur et à transformer la Ceinture verte en un véritable bouclier végétal. Depuis 2021 la Ville s'est engagée dans la transition climatique en privilégiant les solutions fondées sur la nature pour accroître ses capacités d'adaptation et en adoptant une politique intégrée de préservation de la biodiversité. Les principales actions entreprises dans le cadre de cet axe sont les suivantes :

La Ville s'engage vers une ville plus résiliente :

- depuis 2022, l'association SOS France Victimes 67 a accompagné la Ville dans la déclinaison opérationnelle renforcée du plan canicule. Un marché public est en cours d'instruction pour la pérennisation du dispositif sur les 3 prochaines années.
- la modification n°3 du PLU, approuvée le 25 juin 2021, a permis de renforcer le dispositif existant et de disposer ainsi d'un levier d'action plus important en matière de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique. Le Plan de sauvegarde et de mise en valeur, a été approuvé par arrêté préfectoral du 7 juillet 2023, il couvre la totalité du site patrimonial remarquable,
- le rôle de Ceinture verte est réaffirmé dans toutes ces dimensions : environnementale, écologique, sociale, culturelle et urbaine afin d'en faire un territoire de référence en matière de transformation de la ville. Un schéma directeur et un plan d'action dédié sont en cours d'élaboration. La politique zéro imperméabilisation nette qui y est entreprise remet la question de la 'nature en ville' au cœur de l'aménagement. Le nouveau projet de recherche Permeasol débuté en mai 2023, au cœur de Strasbourg s'intéresse à l'évolution des sols reperméabilisés. De nouveaux parcs vont voir le jour comme le parc des Romains à Koenigshoffen ou ceux associés aux projets urbains tel Archipel 2, le parc du Petit-Rhin ou l'évolution de la place de Haguenau dans le cadre du projet de Tram Nord et de la place des Halles,
- la modification n°4 du PLU en cours, a pour objectif sur Strasbourg de préserver la Ceinture verte en déployant de nouveaux outils réglementaires tels que la compensation obligatoire en cas d'imperméabilisation et le recensement d'un patrimoine arboré et des dispositifs de protection. Cette modification vise également à préserver 248 ha en espaces plantés à conserver ou à créer (EPCC) sur toute la ville, 14 ha en espaces contribuant aux continuités écologiques (ECCE) et le retour des espaces boisés classés (EBC) avec 12 ha inscrits dans la Ceinture verte.

La Ville fait la promotion des enjeux de santé environnementale:

- en 2023, elle a voté la troisième génération du contrat local de santé (CLS) et a lancé un appel à projets annuel pour encourager les acteurs du territoire à la réalisation d'actions innovantes en santé environnementale. La lutte intégrée contre le moustique tigre est

l'une des actions déployées sur Strasbourg en réponse aux enjeux d'adaptation au changement climatique,

- les établissements scolaires et de petite enfance font l'objet de toutes les attentions avec un suivi de la qualité de l'air intérieur (156 sites suivis), la requalification des cours et leur végétalisation, une restauration saine et durable, la mise en place de rues écoles, qui s'intègrent dans le deuxième Plan piéton délibéré en 2021,
- ce Plan piéton vise à créer un espace public de qualité, apaisé et végétalisé, favorisant la rencontre et la citoyenneté, mieux partagé au profit des piétons et dans lequel la place accordée à la voiture est réduite. Une nouvelle politique de stationnement a d'ailleurs été engagée à travers la mise en place de mesures pragmatiques visant à favoriser un usage raisonné de la voiture, à encourager le report vers les modes de déplacement les plus respectueux de l'environnement, à maintenir la fonction résidentielle de la ville, à contribuer à l'amélioration du cadre de vie des strasbourgeois·es, ainsi qu'à renforcer l'accessibilité de la ville, son attractivité et ses activités économiques,
- la ville de Strasbourg s'est engagée pour lutter contre les perturbateurs endocriniens (PE) avec notamment la mise en œuvre depuis 2022 d'une ordonnance verte pour les femmes enceintes de Strasbourg afin de diminuer leur exposition et celle de leur futur enfant aux perturbateurs endocriniens pour protéger leur santé.

La Ville protège et enrichit la nature et la biodiversité en faveur du bien-être et d'une ville plus fraîche :

- Strasbourg s'est engagée à mettre en œuvre le « Plan canopée ». Durant la saison 2 (campagne de plantation hiver 2022/23) du Plan Canopée, la Ville a créé un refuge de biodiversité au Heyritz, comprenant 650 m² de superficie et 2145 jeunes plants. Pour les trois saisons, un total de 3319 arbres supplémentaires ont été plantés, contribuant ainsi à augmenter la couverture végétale du territoire,
- dans le cadre du concours Capitale française de la biodiversité, Strasbourg s'est vue décerner en 2023 le titre de « Meilleure commune pour la biodiversité » dans la catégorie des villes de plus de 100 000 habitants. Cette reconnaissance est le fruit des efforts menés par la collectivité pour préserver, favoriser la biodiversité et rendre le territoire résilient,
- depuis septembre 2022, la Ville a mis en place une méthodologie pour créer des oasis de fraîcheur dans les cours des écoles et établissements de la petite enfance. En 2023, elle a réussi à déminéraliser une superficie de 10 000 m², permettant ainsi une meilleure infiltration des eaux pluviales et un meilleur confort thermique et a planté près de 100 arbres contribuant à améliorer la qualité de l'air et à accroître la biodiversité urbaine,
- concernant les trois Réserves naturelles nationales situées sur son ban communal, la ville de Strasbourg assure le développement de l'ancrage territorial des milieux alluviaux du Rhin afin de protéger ces territoires d'exception et de développer leur résilience aux changements climatiques (plan de circulation de la Réserve naturelle nationale de Neuhof-Illkirch avec 4 ha de pistes forestières déminéralisées); par ailleurs, la création d'une zone de sénescence de 17,6 hectares dans la forêt du Herrenwald a été achevée. La Ville a candidaté à un appel à manifestation d'intérêt pour réinterroger les modes de gestion du massif forestier de l'Oedenwald début 2023. Une action a été engagée avec la commune du Hohwald en vue de restaurer des surfaces forestières artificialisées.

- toute une démarche est engagée pour renforcer la place et les usages de l'eau, formalisée notamment via une convention de partenariat signée en octobre 2021 entre la ville de Strasbourg et Voies navigables de France et une stratégie de déploiement des fontaines.

Axe 3 – Strasbourg, une ville sur la voie de l'exemplarité

L'axe 3 du Plan climat se concentre sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adoption de pratiques écoresponsables dans tous les domaines pour viser l'exemplarité de la ville de Strasbourg. L'objectif est de favoriser une consommation responsable, des achats respectueux de l'environnement, et de mettre en œuvre des actions d'économie d'énergie sur son parc bâti et de promotion des énergies renouvelables. L'objectif ultime est de réduire globalement le bilan de gaz à effet de serre de moitié d'ici à 2030 et d'atteindre une trajectoire compatible avec les ambitions de neutralité carbone.

Strasbourg évalue ses impacts :

- la Ville a déposé son Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) réglementaire en 2021. Depuis 2022, celui-ci est élargi aux émissions indirectes de la collectivité (travaux dans les bâtiments, constructions, matériel informatique, achats pour la restauration scolaire, etc.). Entre 2019 et 2022, les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité ont baissé de 6 %. Pour atteindre l'objectif ambitieux fixé, elle s'implique notamment dans des projets pour s'outiller et réduire l'empreinte carbone de ses achats et travaux. Afin de se placer sur une trajectoire territoriale compatible avec les ambitions de neutralité carbone, elle se dote également d'une boîte à outils permettant d'évaluer l'impact carbone des projets et des politiques qu'elle engage.

Strasbourg engagée dans la réduction de son impact environnemental (parc bâti, éclairage public, déplacement) :

- afin d'accélérer la réduction des consommations énergétiques de son patrimoine et de réduire son impact carbone, le déploiement du plan de sobriété énergétique interne à la Ville a permis une réduction globale des consommations de près de 12,5 % pour l'hiver 2022 et le printemps 2023 (par rapport à l'hiver 2021 et au printemps 2022), et une dépense évitée de 4,1 M€. Depuis 2022, la collectivité est accompagnée afin de se doter d'une stratégie globale pour disposer d'une trajectoire énergétique opérationnelle 2030-2050 incluant tous les types d'actions pouvant être mises en œuvre sur tout le patrimoine (public et privé) pour viser l'objectif 2030 de 40 % de réduction des consommations énergétiques du patrimoine bâti. Le mécanisme européen ELENA accompagne le déploiement du nouveau service Energie et patrimoine de la Ville et Eurométropole de Strasbourg (20 postes dédiés). Dans le cadre d'un groupement de commande, depuis le 1^{er} janvier 2021 l'ensemble du patrimoine municipal est alimenté à 100 % par de l'électricité verte renouvelable et 10 % pour le gaz. Par ailleurs, la Ville et l'Eurométropole s'orientent vers la création d'une société publique locale ayant vocation à solariser le parc bâti des collectivités de manière ambitieuse et exemplaire. L'élargissement de la sobriété pour les usages de l'eau au sein de la collectivité est également engagé,
- par ailleurs, un bail à réhabilitation mettra à disposition auprès d'un bailleur social 22 immeubles municipaux et 139 maisons, en assurant leur rénovation et la transformation des immeubles de la Ville en logements locatifs sociaux,

- la Ville s'est fixé un objectif ambitieux de baisse de 40 à 50 % de la consommation d'énergie liée à l'éclairage public sur une période de 10 ans (2020-2030). Un budget a été alloué pour atteindre cet objectif, avec des baisses annuelles visées entre 4 et 5 %.
- une politique de réduction de l'impact environnemental des déplacements au sein de la collectivité est engagée (renouvellement du parc de véhicules, entretien, plan de mobilité).

Strasbourg encourage une consommation responsable à travers ses achats et activités :

- un nouveau Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) a été délibéré en juin 2021 afin de renforcer le recours aux clauses environnementales et sociales dans les marchés publics pour atteindre 100% de marchés comportant des dispositions environnementales et 30% de marchés comportant une disposition sociale. Une attention toute particulière est apportée au marché de la restauration scolaire, la Ville veillant tout autant au respect de l'équilibre nutritionnel, qu'à la variété des menus, la qualité et l'origine des produits proposés conformément à la réglementation en vigueur,
- une stratégie de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg en faveur d'un numérique responsable a été délibérée en février 2023, avec l'obtention du label Numérique responsable avec le niveau 2 (le plus exigeant) en janvier 2024.

Piloter, suivre et rendre compte pour être au rendez-vous d'une politique climatique volontaire

Engagée dans la démarche de labellisation Territoire engagé en transition écologique de l'ADEME, la Ville s'appuie sur une démarche d'évaluation objective de l'état d'avancement au regard des meilleures pratiques, une labellisation valorisant à l'externe l'engagement de la collectivité, et un outil structurant en interne la mise en œuvre opérationnelle de la politique « climat-air-énergie », dans une logique d'amélioration continue. Proactives pour participer au développement de la nouvelle plateforme territoire en transition de l'ADEME et pour la tester, la Ville et l'Eurométropole bénéficient aujourd'hui des fonctionnalités de ce nouvel outil, permettant d'alimenter le référentiel de labellisation mais surtout de suivre efficacement action par action l'avancement de leur Plan climat, avec une visualisation des indicateurs associés. Cette plateforme permet également un large partage des initiatives des autres territoires. Suite à l'obtention du label 4* pour le volet Climat-air-énergie en septembre 2021 (score de 68 % de son potentiel d'action accompli), la Ville et l'Eurométropole ambitionnent d'atteindre le niveau 5*, obtenu par quinze collectivités (en janvier 2024). L'engagement conjoint dans la démarche de labellisation Economie circulaire permettra de couvrir plus largement les thématiques portées dans le Plan climat.

En complément cette démarche la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg sont engagées dans la Convention des Maires pour le climat et l'énergie, qui assemble des milliers de collectivités locales qui souhaitent assurer un meilleur avenir à leurs citoyen.nes. En rejoignant cette initiative, les collectivités s'engagent volontairement à mettre en œuvre les objectifs de l'UE en matière de climat et d'énergie. Une 1^{ère} évaluation globale des politiques climatiques a été réalisée en 2023 avec une notation obtenue A- (sur une échelle de 8 niveaux de A à D-) avec la meilleure note A pour le volet adaptation au changement climatique et le deuxième niveau A- pour le volet atténuation.

Au-delà de ces évaluations techniques, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont souhaité pouvoir doter les acteurs du territoire d'un moyen de suivi de cette transformation, en ayant un œil à la fois sur les tendances du territoire et sur les actions menées. Un baromètre de la transformation écologique a été établi et publié sur le site strasbourg.eu. Avec ces 12 thématiques, il illustre, en toute transparence, la trajectoire suivie par le territoire et la collectivité.

Ce 1^{er} bilan témoigne de la concrétisation de l'engagement climatique pris lors de l'adoption du Plan climat en 2021 par la ville de Strasbourg avec une diversité de projets lancés et des outils de pilotage développés pour toujours garder le cap. Les actions sont réactualisées et renforcées pour prendre en compte les nouvelles réglementations et stratégies et traduites dans le plan d'action 2024.

Faire ensemble, être garant d'une transition juste, se doter des moyens pour accélérer le déploiement des actions, seront plus que jamais au programme des trois prochaines années pour répondre au défi climatique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil

vu le Code général des collectivités territoriale,

vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L229- 25 à L 229- 26 relatifs au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat Air

Énergie Territorial,

considérant la loi n°2021- 1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, considérant les articles 34 à 36 de la loi n°2021- 1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France dont l'objectif est de promouvoir une stratégie numérique responsable dans les

territoires,

considérant l'article L 229- 26 alinéa II du Code de l'environnement et l'article L 141- 5-3 du Code de l'énergie donnant le rôle aux communes de définir les Zones

d'accélération du développement des énergies renouvelables,

vu la déclaration d'état d'urgence climatique du 4 juillet 2020,

vu la délibération relative au plan climat de la ville de Strasbourg du 21 juin 2021

Vu la délibération du 24 juin 2022 pour renouveler l'engagement de la Ville et de l'Eurométropole dans la démarche Territoire Engagé Transition Écologique sur les deux volets : Climat-Air- Energie et Économie circulaire

sur proposition de la Commission plénière

après en avoir délibéré,

approuve

- *la poursuite du déploiement de la stratégie adoptée le 21 juin 2021 et la mobilisation des acteurs du territoire,*
- *le plan d'actions révisé tel que présenté en annexe de la présente délibération,*

décide

la mise en œuvre de ce plan d'actions,

autorise

La Maire ou son·sa représentant·e :

- *à postuler à la procédure de labellisation 5 étoiles au nom de la ville de Strasbourg et avec l'Eurométropole de Strasbourg, en vue de la labellisation Territoire Engagé en Transition Écologique unique auprès de la Commission nationale du label,*
- *à accomplir et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**Adopté le 18 mars 2024
par le Conseil municipal de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au contrôle de légalité préfectoral
le 25 mars 2024**

(Accusé de réception N°067-216704825-20240318-167020-DE-1-1)

**et publication sur le site Internet www.strasbourg.eu
le 25 mars 2024**